

Président :
Philippe Degeneffe, Mars/Mons Arts de la Scène
Vice-Présidents : Daniel Weissmann, OPRL
Annie Bozzini, Charleroi Danse
Trésorier : Laurent Fack, ORCW
Secrétaire : Peggy Thomas, Théâtre de la Vie
Coordinatrice : Françoise Havelange
francoise.havelange@feas.be



Madame Bénédicte **Linard**
Ministre de la Culture
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 BRUXELLES

Mons, le 19 mai 2020.

Madame la Ministre,
Chère Madame Linard,

Nous faisons suite à votre courrier du 15 mai et vous remercions de vos démarches pour aider à une décision du CNS en matière de calendrier de déconfinement du secteur culturel.

Nos programmations s'organisant des mois à l'avance, nous devons plus que largement anticiper celui-ci et nous espérons une clarification rapide du CNS à cet égard.

Si nos activités de rencontre avec le public ont été dès le 13 mars mises à l'arrêt, nous privant ainsi de recettes propres, nous avons poursuivi une partie de nos activités administratives et techniques, et même parfois artistiques, dans le respect des dispositifs légaux d'hygiène et de sécurité.

Tenant compte de nos spécificités, nous avons géré au mieux la mise au chômage temporaire de notre personnel. Outre des activités inhérentes à nos institutions, certains membres ont aussi développé des actions de solidarité, notamment en fabriquant des masques ou de vêtements de protection.

Nous réfléchissons maintenant aux modalités de la reprise active de nos activités.

1/ Protocoles de réintégration du travail in situ.

Nos membres se sont d'ores et déjà mis au travail pour définir les conditions de sécurité et d'organisation de leurs lieux, en se basant sur le *Guide générique officiel Covid-19 du SPF Emploi.*

1

Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL

Rue de Nimy, 106 , 7000 MONS - 065 39 97 51 - N° entreprise : BE 0472170.759

Des protocoles adaptés suivant la spécificité (grandes institutions, répétitions de danse, enregistrements de concerts...) sont en cours de rédaction et un groupe de travail de FEAS a été mis en place pour permettre un échange de bonnes pratiques et une mise en commun des réflexions.

2/ Plan financier d'aide à la reprise.

Dès le 4 mai, certains de nos membres se sont inscrits dans des processus de reprise organisée de répétitions, travail de recherche artistique, résidences, enregistrements, ... dans les conditions strictes de sécurité.

Votre courrier clarifie la possibilité de reprise de ces activités depuis le 11 mai. Autorisation d'ouverture ne veut cependant pas encore dire ouverture effective généralisée, tant pour ces activités confinées que pour le retour des activités en présence du public : les conditions de cette réouverture sont économiquement très lourdes : achat d'équipements (masques, savon, ...), aménagement des lieux (bureaux, salles de répétitions, scène, ...), personnel supplémentaire (nettoyage, contrôle, ...).

Nous sommes en train de chiffrer ces surcoûts d'autant plus conséquents que les jauges de nos salles seront réduites et que des rentrées annexes seront provisoirement interdites (restauration, bar).

Votre aide sera indispensable pour couvrir ces coûts de déconfinement qui seront principalement à charge des institutions, tant pour leurs propres productions que pour les coproductions ou accueils de productions des Compagnies.

Votre aide financière plus durable sera également indispensable pour accompagner notre reprise progressive d'activités, du fait des baisses de recettes propres.

Nous souhaitons débattre avec vous et établir **un plan financier d'ensemble, structuré avec un échéancier clair à court, moyen et long termes**. En effet, il n'est plus possible d'avancer avec des réponses ponctuelles de gestions successives « d'urgences ».

3/ Tax Shelter.

S'agissant du Tax Shelter, pour ce qui concerne la compétence de la FWB, notre unique demande est de constituer un fonds de garantie ou d'avance de la FWB

4/ Demande de soutien.

Nous vous demandons par ailleurs de relayer et d'appuyer :

Auprès des instances fédérales :

- la prolongation de la faculté de recourir au chômage temporaire pour force majeure « covid-19, avec l'usage de la procédure simplifiée. Ces dispositifs nous sont acquis jusqu'au 30 juin. La FEB demande une extension jusque fin 2020, ce qui nous paraît indispensable. Pour notre secteur, la prolongation doit être octroyée jusqu'à la reprise totale de nos activités.
- La prolongation, au moins jusqu'au 31 août 2020, du dispositif de congé parental Covid tel que prévu actuellement du 1er mai au 30 juin par l'arrêté royal n° 23 du 13.05.2020.
- Des baisses de charges sociales nous permettant de maintenir nos niveaux d'emplois, notamment artistiques.

- En ce qui concerne le Tax Shelter
 - Etendre le principe d'antériorité de la période d'éligibilité des dépenses à 12 mois et 100% des dépenses.
 - Trouver une solution pour rendre la fiscalité de ce mécanisme intéressante pour les sociétés qui ont moins de 100.000€ de bénéfice (et qui bénéficient donc d'un taux d'imposition réduit d'environ 20%) et de manière générale, toute mesure qui permettrait d'augmenter l'enveloppe totale de levée de fonds.

Après des instances régionales :

- Des initiatives en faveur de l'emploi.
- Des plans communs de soutien au secteur des arts de la scène.

5/ Commission Paritaire 304.

Nous vous informons enfin, que nous avons eu ce 18 mai une première réunion avec nos partenaires sociaux en Commission paritaire 304 pour échanger sur nos démarches et intentions en matière de normes de sécurité et hygiène.

Il est en effet essentiel pour nos membres que les orientations des mesures de sécurité soient claires et comprises par les syndicats pour que le retour au travail de tous se fasse en bonne harmonie.

Nous sommes à votre disposition pour poursuivre nos échanges avec vous et nous vous demandons d'ores et déjà de planifier des rencontres pour avancer sur tous ces points.

Vous remerciant de votre attention et en cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Chère Madame Linard, à l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour l'ensemble des membres de la FEAS,
Philippe Degeneffe,
Président.

LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE

ATELIER 210, ATELIER THEATRE JEAN VILAR, BRIGITTINES, CAV&MA, CHARLEROI – DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, DEL DIFFUSION VILLERS asbl, FESTIVAL DE LIEGE, FLAGEY Asbl, IDEA / JOSE BESPROVANY, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE- CIE THEATRALE, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L, MARS/MONS ARTS DE LA SCENE, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140 , THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE DE LA VIE, THEATRE DE L'EVEIL, THEATRE DE LIEGE, THEATRE DE NAMUR, THEATRE DE POCHE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE LA BALSAMINE, THEATRE LE PUBLIC, THEATRE LES TANNEURS, THEATRE NATIONAL, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE ROYAL DES GALERIES, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE VARIA